

PROCURATION

Le (la) soussigné(e) :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

-----[nom et fonction],

et

-----[nom et fonction],

Détenteur de ----- [nombre] actions de la SA

Wereldhave Belgium, Société Immobilière Réglementée publique, dont siège est sis à 1800 Vilvoorde,

Medialaan 30, boîte 6, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Bruxelles sous le numéro

0412.597.022,

Désigne en tant que mandataire spécial :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

-----[nom et fonction],

et

-----[nom et fonction],

afin de le (la) représenter à l'Assemblée Annuelle Ordinaire de la SA Wereldhave Belgium, qui aura lieu le mercredi 10 avril 2024 à 11 heures à Medialaan 32 à 1800 Vilvorde afin de délibérer sur l'ordre du jour et de participer à toutes les délibérations et de voter en son nom toutes résolutions dans le cadre de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et sur les comptes annuels consolidés 2023.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire de la Société sur les comptes annuels statutaires 2023, et sur les comptes annuels consolidés 2023.
3. Explication et approbation du rapport de rémunération 2023 en tant que section de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition de résolution : Approbation du rapport de rémunération 2023 en tant que section de la déclaration de gouvernance d'entreprise comme repris dans le rapport financier du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.
4. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, ainsi que de l'affectation du résultat, étant entendu que le dividende proposé pour l'exercice 2023 est fixé à €4,10 par action (€2,87 net par action).
Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, ainsi que de l'affectation du résultat, avec distribution d'un dividende de €4,10 par action (€2,87 net par action).
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de résolution : Octroi de la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2023.
6. Décharge au commissaire de la Société.
Proposition de résolution : Octroi de la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.
7. Approbation de la politique de rémunération de la Société, telle qu'adoptée par le Conseil d'Administration le 5 mars 2024 et disponible sur le site internet de la Société.
Proposition de résolution : Approbation de la politique de rémunération de la Société, adoptée par le Conseil d'Administration le 5 mars 2024.
8. (i) Prise de connaissance de la fin de mandat de Mme Doris Slegtenhorst et de M. Remco Langewouters en qualité d'administrateurs non-exécutifs de la Société ainsi que du retrait volontaire de M. Keesjan Verhoog de son mandat d'administrateur non-exécutif de la Société, ceux-ci avec effet au 10 avril 2024.

(ii) Nomination de Mme Frederika Kruythoff, en qualité d'administrateur non-exécutif

présenté par l'actionnaire de référence Wereldhave NV, pour une période de 4 ans. Les qualifications professionnelles de Mme Frederika Kruythoff, qui n'a aucun lien contractuel avec l'actionnaire de référence Wereldhave NV, ainsi que la liste des postes qu'elle occupe, figurent sur le site internet de la Société (<https://www.wereldhavebelgium.com/fr/relations-investisseurs/assemblees/assemblee-generale/>).

- (iii) Nomination de M. Steven Boel, en qualité d'administrateur non-exécutif présenté par l'actionnaire de référence Wereldhave NV, pour une période de 4 ans. Les qualifications professionnelles de M. Steven Boel, qui n'a aucun lien contractuel avec l'actionnaire de référence Wereldhave NV, ainsi que la liste des postes qu'il occupe, figurent sur le site internet de la Société (<https://www.wereldhavebelgium.com/fr/relations-investisseurs/assemblees/assemblee-generale/>).

Proposition de résolution (1 seul vote):

L'Assemblée prend connaissance de la fin du mandat de Mme Doris Slegtenhorst en de M. Remco Langewouters en qualité d'administrateurs non-exécutif de la Société ainsi que retrait volontaire de M. Keesjan Verhoog de son mandat d'administrateur non-exécutif de la Société, ceux-ci prenant effet le 10 avril 2024. Les Actionnaires remercient Mme Slegtenhorst et MM. Langewouters et Verhoog pour l'exécution de leur mandat pour la Société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Mme Frederika Kruythoff en qualité d'administrateur non-exécutif jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2027. Son mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, M. Steven Boel en qualité d'administrateur non-exécutif jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2027. Son mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration.

9. Procurations pour dépôt.

Proposition de résolution: *L'Assemblée décide de donner procuration spéciale à Monsieur Laurent Trenson, Head of Reporting & Controlling de la Société, à M. Benoit Stockman, administrateur de Be-Le-Re SRL, Head of Legal de la Société, à Mme Debbie Mottart, Legal Officer de la Société et à AD-Ministerie SRL, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, ayant son siège sis Brusselsesteenweg 66 à 1860 Meise, Belgique, RPM Bruxelles 0474.966.438, chacun agissant seul et avec faculté de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires et utiles relatives aux décisions de la Société figurant ci-dessus, en ce compris de déposer les documents au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent et d'accomplir toutes formalités utiles et nécessaires pour la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A cet effet, le mandataire peut faire toutes déclarations au nom de la Société, signer tous les documents et pièces et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire à cet égard.*

10. Questions des actionnaires au Conseil d'Administration de la Société concernant ses rapports ou les points de l'ordre du jour et questions au commissaire de la Société concernant ses rapports.

Donnée le/...../2024

Signature